

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois décembre sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Julie MARIEL-GODARD, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Bernadette BOURCIER.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph CHEVALLEREAU, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.
Mesdames Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

N°04 : TARIFS PRESTATIONS ANNEXES – ANNEE 2023. (Rapporteur : Odile PINEAU).

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 relatif aux prix des prestations de certains établissements accueillant des personnes âgées et portant notamment sur le taux de révision des prestations annexes des EHPAD, Considérant que le taux d'augmentation annuel desdites prestations ne doit pas être supérieur à 1.97%, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de déterminer les tarifs des prestations annexes à facturer à partir du 1^{er} janvier 2023.

Prestations annexes	2022	Proposition 2023
Déjeuner pris par le personnel du CCAS	4.01	4.09
Déjeuner pris par les personnes de la Résidence autonomie	6.59	6.72
Déjeuner pris par les agents d'autres administrations	8.22	8.38
Dîner pris par les agents d'autres administrations	7.20	7.34
Déjeuner pris par les retraités herbretais ne résidant pas à la RFJ	7.20	7.34
Dîner pris par les personnes de la Résidence autonomie	6.09	6.24
Déjeuner visiteurs	8.22	8.38
Goûter visiteurs	0.78	0.79
Dîner visiteurs	6.54	6.67
Abonnement téléphonique	17.60	17.95
Communication téléphonique locale à l'unité	0.15	0.15

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration a adopté la proposition.

Transmis en Préfecture le : 16/12/22
Publié électroniquement le : 15/12/22

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

